



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/678

Lancement de l'opération n° 60023840 "Petits aménagements d'espaces publics ,des parcs et jardins 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/678 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60023840 "PETITS AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS ,DES PARCS ET JARDINS 2021-2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-4, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville qui comprend le projet « Petits aménagements d'espaces publics, des parcs et jardins 2021-2026 » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle des « Enveloppes Espaces verts 2021-2026 », n° 2021-4, programme n° 00012.

La Direction des espaces verts assure la création et le réaménagement d'espaces publics végétalisés sous la forme de parcs, squares et jardins ou d'espaces plantés dans les rues. Elle assure ainsi la gestion de près de 430 hectares d'espaces verts répartis sur près de 300 sites ainsi que son patrimoine arboré, les aires de jeux, les fontaines, etc. sur les 9 arrondissements de la Ville de Lyon. Certifiée ISO 14 001 depuis de nombreuses années, toutes ses actions sont aussi tournées vers la préservation et le développement de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Lyon.

Au-delà de ses interventions quotidiennes d'entretien, la Direction mène annuellement des opérations de proximité qui consistent à :

- La rénovation des espaces verts existants pour améliorer leurs qualités écologiques, leur rôle d'ilots de fraîcheur et permettre leur adaptation aux usages et nouvelles attentes citoyennes :

- désimperméabilisation et végétalisation de surfaces minérales, ou reprofilage des allées pour optimiser la récupération et l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces végétalisés ;
- renouvellement de l'offre ludique ;
- augmentation du couvert arboré ;
- diversification et densification des strates végétales, pour un meilleur accueil de la biodiversité ;
- création d'habitats pour la biodiversité en ville (mares, nichoirs, spirales et hôtels à insectes) ;
- protection et délimitation des espaces (usages, vandalisme...) ;
- installations de bornes fontaines ou points d'eau dans le cadre de la lutte contre les ilots de chaleur ;
- mise en accessibilité (programme Ad'AP) ;
- modernisation et développement de la signalétique pédagogique liée à la nature et biodiversité en ville... ;

- La création de jardins partagés et l'accompagnement des projets de jardinage citoyen (jardins de rue, vergers etc.) lorsqu'ils nécessitent des travaux d'aménagements spécifiques ;
- L'accompagnement de la végétalisation des espaces de voirie menés en coordination avec les services métropolitains.

Ce programme est défini annuellement en accord avec l'ensemble des mairies d'arrondissement sous l'intitulé de « demandes de réalisation de travaux » (DRT). Ces opérations peuvent être aussi menées en coordination avec les services de la Métropole dans le cadre des opérations « FIC » et « Proximité ».

Cette opération évaluée à 8 200 000 €TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4 « Enveloppes Espaces verts 2021-2026 », programme n° 00012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60023840 « Petits aménagements d'espaces publics, des parcs et jardins 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4 « Enveloppes Espaces verts 2021-2026 », programme 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP 2021-4, opération 60023840 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 511.

L'échéancier prévisionnel susceptible de variation est envisagé comme suit :

- 2021 : 1 360 000 €TTC ;
 - 2022 : 1 360 000 €TTC ;
 - 2023 : 1 360 000 €TTC ;
 - 2024 : 1 360 000 €TTC ;
 - 2025 : 1 360 000 €TTC ;
 - 2026 : 1 400 000 €TTC.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

- 4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET